



Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231213-DB20231224-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 – ASSOCIATIONS SPORTIVES ET NON SPORTIVES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic ILLIEN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO, Marianne POULAIN à Ronan LOAS.

Absents :

Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Nicole MONNIN.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents : 23
Pouvoirs : 04
Absents : 06

n°24

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 – ASSOCIATIONS SPORTIVES ET NON SPORTIVES

Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

La ville de Plœmeur est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, véritables actrices de la cohésion sociale. Par son dynamisme, le monde associatif participe également à l'attractivité et à l'animation du territoire. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour se développer quel que soit le domaine d'activités : solidarité, culture, sports, santé, patrimoine...

Malgré un contexte financier difficile dû à la crise énergétique, la ville de Plœmeur a décidé de maintenir l'enveloppe financière dédiée des années passées.

Elle poursuivra également son soutien matériel aux manifestations locales qu'elles organisent.

Concernant les aides financières, les sollicitations ont été réparties selon les catégories suivantes :

- Une aide au fonctionnement pour la gestion des activités courantes de l'association.
- Une aide pour les projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique.

Les dossiers ont fait l'objet d'une réunion de concertation avec l'Office Municipal de la Vie Associative de Plœmeur (O.M.V.A.P.) et avec l'Office Municipal des Sports (O.M.S) pour les associations sportives.

Ces attributions sont assorties d'engagements définis par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre de conventionnement, avec la ville de Plœmeur, qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

Les propositions d'attribution sont les suivantes :

	Subvention de fonctionnement 2024 Associations sportives
DOJO PLŒMEUR OCEAN	700 €
TENNIS CLUB DE PLŒMEUR	4 290 €
FORMOCEAN	100 €
PLŒMEUR VOLLEY	2 600 €
PLŒMEUR CYCLOTOURISME	300 €
MOUETTES CRAPAHUTEUSES	490 €
BASKET PLŒMEUR OCEAN	4 000 €
A.S. EREA LES PINS	100 €

PLŒMEUR RUGBY CLUB	4 475 €
PLŒMEUR NATATION	4 200 €
PLOEMEUR ATLANTIQUE HAND	3 000 €
PLŒMEUR TRIATHLON	1 870 €
A.S. GOLF PLŒMEUR OCEAN	3 360 €
AS GUEMEUR	4 800 €
FC PLOEMEUR	10 000 €
LES PANTERS	550 €
AS PARA TIR - KEPAPE	200 €
A.S. COLLEGE C DE GAULLE	460 €
A.S. COLLEGE JP II	1 000 €
A.S. LYCEE ND DE LA PAIX	900 €
Maison Sport Santé	1 000 €
OMS siège	1 000 €
PLOEMEUR TENNIS DE TABLE	3 500 €
TOTAL	52 895 €

Organismes – Associations non sportives	Proposition Subvention 2024
A.D.M.A.P. - Association pour le développement musique et arts à Plœmeur	600 €
A.V.F. - Accueil des villes françaises Plœmeur	800 €
Armor vidéo Plœmeur	480 €
Avel nevez Planwour	650 €
Breizh'cool dogz	255 €
Comité d'entente des anciens combattants	510 €
Comité d'histoire du pays de Plœmeur	840 €
Éclaireuses éclaireurs de France	720 €
Etviedanse	100 €
Fleurs et couleurs	300 €
F.N.A.C.A. - Fédération nationale des anciens combattants	240 €

Graine d'océan	400 €
La courte échelle	250 €
Les jardins familiaux de Kermadoye	300 €
Les Tapis Verts de Plœmeur	160 €
Officiers mariniers en retraite Plœmeur Larmor-Plage Guidel	240 €
Pépinière d'initiatives citoyennes	200 €
Scouts et guides de France	580 €
S.N.E.M.M. - Société nationale d'entraide des médaillés militaires	290 €
SO.NA.LOM. - Société nautique de Lomener	500 €
Toutanofil	100 €
U.N.I.C.E.F. - Comité départemental du Morbihan	300 €
U.N.C. - Union nationale des combattants	240 €
TOTAL	9 055 €

La subvention de l'Amicale Laïque de Ploemeur apparaîtra dans un bordereau spécifique lors d'un prochain conseil municipal.

Il est à noter que les associations « l'amicale des retraités des Kaolins » et « l'office municipal de la vie associative de Plœmeur – O.M.V.A.P. » ne sollicitent pas de financement pour l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Finance, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, sortis de la salle, ne prennent pas part au vote, en raison de leurs représentations associatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les attributions de subventions présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à procéder aux versements.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire